

**ÉLECTIONS DU PARLEMENT EUROPÉEN
ET DU PARLEMENT WALLON
DU 7 JUIN 2009**

Convocation des témoins pour les bureaux électoraux

Madame, Monsieur,

Rue n° ...

à

LOI ÉLECTORALE

Franchise de port

Le Président du bureau principal de canton A.

FORMULE CE/11 (VERSO)

CANTON ÉLECTORAL :

**ÉLECTIONS DU PARLEMENT EUROPÉEN
ET DU PARLEMENT WALLON
DU 7 JUIN 2009**

Madame, Monsieur,

.....

rue, n°

Commune

Conformément à l'article 28 de la loi du 23 mars 1989 relative à l'élection du Parlement européen et à l'article 131 du Code électoral, vous êtes invité(e) par les candidats de la liste n° (Madame, Monsieur,
.....) à remplir les fonctions de témoin titulaire / témoin suppléant (1) au
bureau de vote n° et/ou (1) au bureau de dépouillement A n° , le dimanche àheures, à
....., rue, n°

Veillez être présent(e) à heures, muni(e) de la présente invitation, de votre convocation et de votre carte d'identité.

Le Président du bureau principal de canton A,

Un candidat de la liste n°,

- N.B.** a. En cas d'empêchement, veuillez prévenir aussi vite que possible un des candidats susmentionnés de ladite liste.
b. Les témoins votent dans le bureau de vote où ils remplissent leur mandat. Ils doivent cependant être électeurs dans la circonscription électorale du Parlement européen et du Parlement de région.

(1) Biffer la mention inutile (Pour les témoins des bureaux de dépouillement B pour le Parlement de région : cf. formule E/9 du bureau principal de canton B).